

DOSSIER DE CANDIDATURE

FORMATION AU DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT.E DE SERVICE SOCIAL - DEASS

Rentrée septembre 2026

NOM PATRONYMIQUE : PRÉNOM :

Nom d'Épouse :

Date et Lieu de Naissance : Âge :

Situation familiale : Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e)e ☐ Divorcé(e) ☐ Vie Maritale ☐

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable : Tél. prof. :

Adresse mail :

➤ Aménagements et Allègements

Souffrez-vous d'un handicap justifiant des aménagements ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre la décision de la MDPH

Avez-vous déjà validé des Blocs de compétences du DEASS, justifiant des allègements ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre les justificatifs

➤ Statut pendant la formation

Formation initiale :

- Un contrat d'apprentissage ☐
 - Avez-vous signé un contrat ? Si oui, joindre les justificatifs. ☐
- Un contrat d'allocation d'étude ☐
 - Avez-vous signé un contrat ? Si oui, joindre les justificatifs. ☐

Formation continue

- Un plan de développement de compétences ☐
- Un financement Période de Reconversion (Ex-Contrat Pro-A) ☐
- Un contrat d'apprentissage (- de 30 ans) ☐
 - Avez-vous signé un contrat ? Si oui, joindre les justificatifs. ☐
- Un Financement Projet Transition Professionnelle ☐
 - Avez-vous signé un contrat ? Si oui, joindre les justificatifs. ☐
- Un autre type de contrat ☐

Date:

Signature:

Parcours de formation

Cursus pré-bac - Second cycle

Années	Classes	Établissements (Nom et adresse)	Diplômes Obtenus
	Seconde		
	Première		
	Terminale		

Cursus Universitaire ou Post-Baccalauréat

Années	Cursus ou Spécialité	Université - IUT- Ecole Supérieure	Diplômes Obtenus

Expériences professionnelles et /ou bénévoles (précisez si domaine social)

	Structures	Fonctions	Périodes
Emplois Salariés (1) y compris colonies de vacances, centres aérés, jobs d'été etc. (1) Fournir les justificatifs			

Explicitation De Votre Parcours Et De Vos Motivations

En répondant aux cinq questions suivantes (2 pages)

- À partir de vos expériences (stages, expériences professionnelles ou bénévoles) explicitez les motivations qui vous amènent à choisir cette orientation et à vouloir exercer cette profession.
- À partir de vos expériences, présentez vos questionnements et réflexions sur le métier d'ASS.
- En quoi ces expériences fondent-elles votre projet de formation professionnelle ?
- Quelles aptitudes pensez-vous avoir en lien avec la formation et la profession d'ASS ?
- Quelles compétences souhaitez-vous développer dans le cadre de votre formation ?

➤ *Ecrire sur papier libre et joindre votre explicitation de parcours et motivations.*

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Afin de vous assurer de n'avoir rien oublié, veuillez à cocher ci-dessous que chaque document soit bien présent dans votre dossier.

LISTE PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

1. Dossier de candidature complet.
2. Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de résident.
3. Curriculum Vitae précisant votre cursus scolaire, universitaire, professionnel et bénévole, ainsi que les attestations d'activité professionnelle et associative.
4. Photocopie du Baccalauréat ou équivalent et des diplômes obtenus.
5. Justificatifs du parcours professionnel et des activités sociales auxquelles vous avez participé à titre salarié ou bénévole.
6. Pour les candidats en situation de handicap : Justificatif MDPH des dispositions d'aménagement d'épreuve.
7. Copie du virement bancaire correspondant aux droits de sélection de 90 euros (si concerné(e))

Tous les justificatifs font partie du barème de sélection et valorisent votre dossier lors de son évaluation.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'envoyer un mail à ifts@lafocss.org en précisant votre identité et votre numéro de téléphone.
Nous vous répondrons soit par mail, soit par téléphone.

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse électronique ifts@lafocss.org ou à l'adresse postale suivante :

Institut en Travail Social Paris Croix Saint-Simon
158 rue de Bagnolet
75020 PARIS

I – CONDITIONS DE CANDIDATURE

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ne peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat : toutes les sections de Baccalauréat peuvent candidater ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- Remplir les conditions fixées par l'article D. 613-40 du code de l'éducation ;
- Bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels, en application de l'article L 6411-1 du code du travail ;
- Tout candidat titulaire d'un autre diplôme en travail social de niveau 2- DEASS, DEES, DEETS, DEEJE ;
- Tout. candidat ayant obtenu une validation partielle d'un DEASS par la voie de la VAE ou une validation partielle d'un autre diplôme de travail social niveau 2.

Les allègements seront déterminés lors du positionnement à l'entrée en formation.

II – MODALITES DE SELECTION

L'admission se fait sur l'étude du dossier du candidat complété, le cas échéant par un entretien. Lors de cet entretien le candidat a la possibilité d'explicitier ses motivations et de confirmer son projet de formation.

A noter que : les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ainsi que les candidats ayant acquis un ou plusieurs Blocs de compétences du DEASS sont dispensés de participation à l'entretien.

➤ Phase d'admissibilité ou d'admission à partir de l'étude du dossier du candidat

Critères :

- Résultats scolaires ;
- Assiduité ;
- Appréciations générales (attitude, comportement) ;
- Investissement dans le travail ;
- Motivation et cohérence du projet de formation et/ou professionnel ;
- Participation à des activités dans le domaine social.

Au terme de l'étude du dossier le jury remplit une grille d'évaluation notée sur 20.

Seules les candidatures retenues dont la note est supérieure ou égale à 8 donnent lieu à l'entretien d'admission.

➤ **Phase d'admission à partir de l'entretien oral**
(uniquement pour le candidat admissible non dispensé d'entretien)

Critères :

- Avoir la capacité d'exprimer ses motivations et la cohérence de son projet de formation pour ce choix d'orientation professionnelle ;
- Avoir la capacité de mobiliser ses acquis antérieurs professionnels et de les transposer ;
- Avoir la capacité de s'engager dans une formation en alternance ;
- Avoir la capacité d'échanger sur des questions d'actualité et d'un intérêt pour le champ du travail social et de la profession d'assistant de service social ;
- Avoir la capacité de témoigner d'une ouverture d'esprit.

L'entretien oral est d'une durée de 20 minutes, évalué sur 20 points. Une note inférieure à 10/20 entraîne l'élimination du candidat.

Il se fait sur la capacité du candidat à valoriser son expérience professionnelle, son projet professionnel et ses motivations.

➤ **Admission définitive**

A l'admission, le candidat dispensé, tout comme le candidat non dispensé de l'entretien oral d'admission, participe à un entretien de positionnement destiné à évaluer ses acquis issus de formations intérieures et son expérience professionnelle. Selon les résultats de ce positionnement, un allègement de son parcours de formation peut lui être accordé, dans les conditions précisées par la réglementation.

Pour le candidat admis en formation continue, l'entrée en formation n'est définitive qu'après attestation de l'accord de financement de sa formation.

➤ **Inscription**

L'inscription au parcours de formation s'accompagne d'un contrat pédagogique. Ce contrat pédagogique définit les objectifs de la formation, le parcours personnalisé ainsi que les engagements réciproques de l'établissement de formation et du candidat admis et inscrit en formation.

III – CALENDRIER DE SELECTION

➤ Dates

Série	Date limite de dépôt des dossiers	Entretien*	Résultats d'admission
Série 1	20 février 2026	19 mars 2026	20 mars 2026
Série 2	20 mars 2026	09 avril 2026	10 avril 2026
Série 3	27 avril 2026	21 mai 2026	22 mai 2026
Série 4	26 mai 2026	18 juin 2026	19 juin 2026
Série 5	29 juin 2026	08 juillet 2026	09 juillet 2026

Confirmation d'inscription : Jusqu'au 14 août 2026

* Pour les candidats résidant hors Ile de France, dans les DROM ou à l'étranger, possibilité d'entretien en visio-conférence. Nous contacter impérativement dès réception de votre convocation.

* Pour les candidats dispensés d'entretien oral, un courrier d'admission leur sera envoyé directement.

IV - SPECIFICITES DE L'IFTS PARIS CROIX SAINT SIMON

- Des locaux dans l'Est Parisien équipés de mobiliers design et de matériel
- informatique ;
- Un amphi, une salle de repas équipée de micro-ondes ;
- Un jardin ;
- Formation en petits groupes d'étudiants ;
- Une équipe de formateurs permanents ;
- Convention avec l'Université Paris 8 Saint-Denis ;
- Sorties pédagogiques et culturelles ;
- Des Ateliers de soutien ;
- Plateforme de documentation et d'information ;
- Professionnels ressources de Service Social de la Fondation : Psychologue et
- Assistante de Service Social.

FORMATION D'ASSISTANT.E DE SERVICE SOCIAL

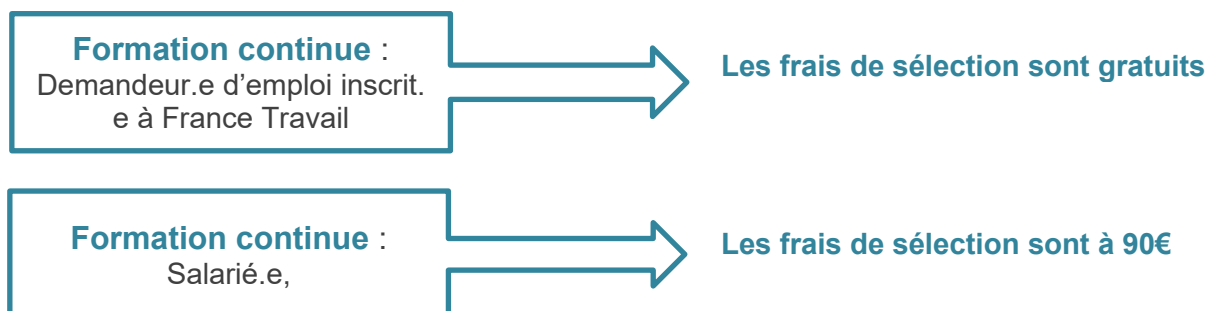
2026 - 2027

Rentrée septembre 2026

➤ Capacité d'accueil sur un total de 45 places

FPC : 9 places / **Apprentissage** : Places ouvertes

➤ Les Voies d'accès à la formation



➤ La Formation

La formation se déroule sur 3 ans, composée pour moitié de cours et de stages professionnels. Elle comporte 1517 heures de formation théorique dont 12 heures d'accompagnement individualisé et 1 925 heures de formation pratique (55 semaines).

La formation théorique : comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatique et numérique. Le contenu et le volume horaire de chaque bloc de compétences sont :

- BC1 : *Concevoir et conduire un accompagnement social global favorisant l'insertion et l'amélioration des conditions de vie* : 504h.
- BC2 : *Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation* : 504h.
- BC3 : *S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale* : 252h.
- BC4 : *S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social* : 245h.

La formation pratique (stages) se déroule sur trois périodes :

- 1ère année : 9 semaines de stage
- 2ème année : 23 semaines de stage
- 3ème année : 23 semaines de stage

Les locaux sont adaptés aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

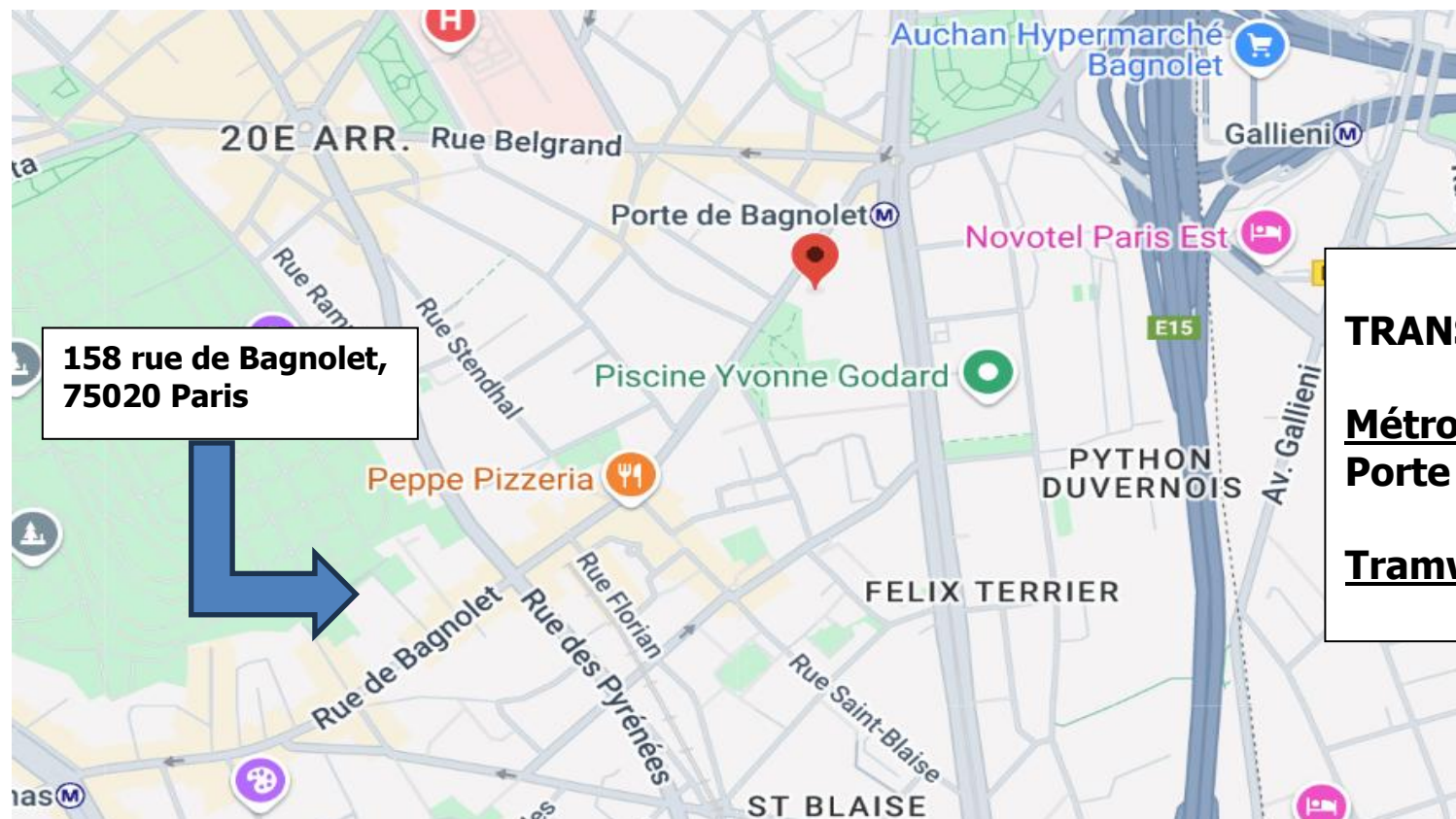
Modalités de Financement de la Formation – 2026-2027

MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION	
FORMATION AVEC FINANCEMENT CONSEIL REGIONAL	FORMATION AVEC AUTRES FINANCEMENTS
re statut	Votre statut
• Etudiant.e âgé.e de 25 ans ou moins, ou sorti(e)s du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception des apprenti(e)s • Demandeurs d'emplois : inscrit(e)s à France Travail • Jeunes inscrit(e)s dans les missions locales : de 16 à 25 ans sorti(e)s du système scolaire ou universitaire depuis plus d'1 an et suivi(e)s par une mission locale • Bénéficiaires de contrats aidés, y compris en cas de démission • Bénéficiaires du RSA : les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional d'Île-de-France. Seuls les frais de scolarité ci-dessus mentionnés sont à régler.	Stagiaire de la formation professionnelle • En CPF de transition professionnelle • En situation d'emploi (maintien de salaire) • En contrat de reconversion Stagiaire en Autofinancement Apprenti.e
Confirmation d'entrée en formation	Confirmation d'entrée en formation
• Règlement des frais d'inscription : 175.00€ de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels • Règlement des frais pédagogiques : 600.00€/an - Tarifs 2025/2026 • Pour le coût de la formation, vous bénéficiez de la prise en charge du Conseil Régional Ile-de-France.	• Règlement des frais d'inscription : 175.00€ de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels • Règlement des frais pédagogiques : Tarifs FPC 2025/2026 • Pour le coût de la formation, merci de contacter le service financement pour le DEVIS, si vous n'entrez dans aucun des critères du Conseil Régional Ile-de-France: Tarif FPC Complet : 25290€ /3ans ; Tarif Autofinancement Complet: 18210€/3ans. (Pour le CPF, depuis le 26 Décembre 2024, une participation financière obligatoire de 102,23 € est demandée par Mon Compte Formation, selon conditions) .
Possibilités d'aides financières pendant la formation	Rémunération Professionnelle
• Bourse Régionale Île-de-France • Bourse départementale selon critères de ressources • Allocation chômage	• Selon conditions
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ Remplir au moins un des critères d'éligibilité et ne remplir aucun critère d'inéligibilité. Le statut sera apprécié à l'entrée en formation. Une attestation, ainsi qu'un justificatif, seront demandés à l'entrée en formation.	
Éligibles à une prise en charge du coût pédagogique de la formation par le Conseil Régional d'Île-de-France	Sont non éligibles
• Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption, (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) • Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation • Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation • Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par France Travail • Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) • Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) • Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées au regard des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.	• Les agents publics (y compris en disponibilité) • Les salariés du secteur privé • Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions pro • Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation • Les apprentis • Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE, VAP)

Contact :

<https://campuscroixsaintsimon.org/assistant-service-social>
ifts@lafocss.org

Tel : 01 57 96 13 90



**158 rue de Bagnole,
75020 Paris**

TRANSPORTS COMMUN

Métro 3
Porte de Bagnole

Tramway T3b

Institut de Formation de Travail Social Paris- IFTS

158 rue de Bagnole - 75020 Paris Tél. : +33 (0)1 57 96 13 90 Courriel : ifts@lafocss.org

Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Siège Social : 35 rue du Plateau - CS 20004 - 75958 Paris Cedex 19 - SIRET 784 809 683 00666 - APE 8532 Z

Site : www.croix-saint-simon.org



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION DE TRAVAIL SOCIAL PARIS



Institut de Formation de Travail Social Paris- IFTS

158 rue de Bagnole - 75020 Paris Tél. : +33 (0)1 57 96 13 90 Courriel : ifts@lafocss.org

Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

Siège Social : 35 rue du Plateau - CS 20004 - 75958 Paris Cedex 19 - SIRET 784 809 683 00666 - APE 8532 Z

Site : www.croix-saint-simon.org